

Questions au Feuilleton

(ii) Le président du Conseil a signé le contrat au nom de celui-ci.

b) Le contrat prévoyait la prestation permanente par le Conseil (24 heures par jour et 365 jours par année) d'un service d'aide aux personnes participant au programme. C'est ainsi que l'organisme pouvait être amené à communiquer des renseignements, à réorienter ou à héberger des participants aux prises avec des difficultés au cours de leurs déplacements et à prendre d'autres dispositions en cas d'urgence.

Il a été convenu que pour la prestation de ce service, le Conseil pourrait toucher une rémunération de \$44,000 et un montant maximal et \$72,00 pour des dépenses réelles et dûment justifiées. En fait, le Conseil a renoncé à une partie de sa rémunération, de sorte qu'il a touché les montants ci-dessous:

Rémunération	\$29,000
Dépenses	6,774.49
Total	\$35,774.49

3. D'après son rapport final au sujet de l'exécution du contrat, le Conseil a reçu quelque 160 demandes de renseignements (60 par lettre et 100 par téléphone) et il a accueilli à 25 reprises des participants éventuels.

4. Le secrétariat d'État n'en a reçu aucune à sa connaissance.

SECRETARIAT D'ÉTAT—LE CONSEIL CANADIEN DES
CHRÉTIENS ET DES JUIFS

Question n° 293—M. Cossitt:

1. Le Secrétariat d'État a-t-il consenti des fonds au Conseil canadien des chrétiens et des juifs entre 1974 et 1978 et, dans l'affirmative, combien chaque année?

2. Quels sont le titre du programme et le montant total des fonds consentis?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État):

1.

Année civile	Subventions	Contrat
1974	\$ 61,250	
1975	56,940	
1976	23,051	
1977	304,460	\$35,774
1978 (9 nov./78)	767,013	

2.

Programmes	Montant
Voyages-échanges	\$ 97,640
Hospitalité-Canada (subventions)	814,122
Hospitalité-Canada (contrat)	35,774
Multiculturalisme	55,570
Compréhension entre groupes et droits de la personne	13,000
Participation des citoyens, organismes bénévoles	22,000
Groupes minoritaires de langue officielle	125,900
Service communautaire étudiant	84,482

Voir le tableau pour la ventilation par année.

[M. Roberts.]

CONSEIL CANADIEN DES CHRÉTIENS ET DES JUIFS
Fonds octroyés entre 1974 et 1978 (9 novembre 1978)

SUBVENTIONS	1974	1975	1976	1977	1978	Total
Voyages-échanges	\$45,000	\$51,640	\$1,000	—	—	\$97,640
Hospitalité-Canada	—	—	—	\$248,004	\$566,118	814,122
Multiculturalisme	7,200	2,400	3,500	24,410	18,060	55,570
Compréhension entre groupes et droits de la personne	—	—	—	—	13,000	13,000
Participation des citoyens, organismes bénévoles	—	—	—	—	22,000	22,000
Groupes minoritaires de langue officielle	—	2,900	15,000	18,000	90,000	125,900
Service communautaire étudiant	9,050	—	3,551	14,046	57,835	84,482
	\$61,250	\$56,940	\$23,051	\$304,460	\$767,013	\$1,212,714

Contrat

Hospitalité-Canada	—	—	—	\$35,774	—	
--------------------	---	---	---	----------	---	--

OPEN HOUSE CANADA

Question n° 294—M. Cossitt:

1. Le gouvernement a-t-il fait la vérification comptable des fonds alloués au Conseil canadien des chrétiens et des juifs au titre du programme *Open House Canada* et, dans ce cas, a) quand, b) quels résultats ou quelles recommandations en ont découlé?

2. A la connaissance du gouvernement, dans quelles villes le Conseil a-t-il des bureaux au Canada?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): 1. Les responsables du programme Hospitalité-Canada ont fourni au gouvernement un relevé complet et détaillé des fonds alloués au Conseil canadien des chrétiens et des juifs. Le gouvernement n'a procédé à aucune vérification en bonne et due forme à cet égard, car cette mesure n'est pas obligatoire dans le cas de l'octroi de subventions. En ce qui concerne la vérification des comptes du Conseil, celui-ci dispose évidemment de ses propres agents qui effectuent cette tâche chaque année; des copies du dernier état financier ont été remises au ministère. En ce qui a trait au marché de services pour 1977-1978, le Conseil a accepté de mettre tous les documents pertinents et pièces à l'appui à la disposition du ministère, qui pourra les vérifier n'importe quand.

2. A notre connaissance, le Conseil avait, au 25 octobre 1978, un bureau dans chacune des villes suivantes: Halifax, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver.

MULTICULTURALISME—LA DÉCLARATION DU MINISTRE

Question n° 583—M. Mitges:

1. Le 15 juin 1978, le ministre d'État (Multiculturalisme) a-t-il déclaré au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts que le budget de la Direction du multiculturalisme pour l'année financière 1978-1979 serait de \$7.544 millions et, dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il, par la suite, décidé de réduire ce budget?

2. Si le gouvernement a l'intention de réduire le budget de la Direction, quels programmes seront touchés et jusqu'à concurrence de quels montants?

L'hon. Norman A. Cafik (ministre d'État (multiculturalisme)): 1. Oui, j'ai fait cette déclaration. Le budget de la Direction ne sera pas réduit pour l'année financière 1978-1979 et aucune réduction n'est projetée.

2. Sans objet.